

NOTE D'INFORMATION

L'éducation de la fille est un droit fondamental, sur lequel reposent tous les autres droits. C'est également un élément essentiel du développement humain durable.

Rapport sur la Situation des enfants dans le Monde, 2004

L'éducation des filles est un investissement idéal pour les pays.

Problématique générale

La scolarisation de la fille, gage de développement durable reste un sujet préoccupant pour l'épanouissement de l'humanité. Au regard des disparités et des injustices dont elle est victime, l'éducation de la jeune fille représente de nos jours un enjeu majeur dans le processus de développement des jeunes nations comme les nôtres. En Afrique de l'Ouest et du Centre par exemple, les taux nets de scolarisation sont en deçà de 46%.

Le but de la présente campagne est de sensibiliser les décideurs, les leaders d'opinions, les bailleurs de fonds et la société civile en vue de leur engagement effectif et efficace à la mise en œuvre de la stratégie d'accélération de la scolarisation des filles au Cameroun.

I – Cadre général d'action

La communauté internationale, à l'issue du Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar au Sénégal en Avril 2000 s'était engagée à l'horizon 2005, pour l'élimination des disparités de genre dans l'enseignement primaire et secondaire. La matrice d'action de l'initiative 25 pour 2005 a été officiellement lancée à Ouagadougou en juin 2003 avec une déclaration officielle des Etats de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle est le fruit d'une démarche conjointe de l'UNICEF, de la Banque Mondiale et des Gouvernements en vue d'accélérer la scolarisation des filles et d'arriver à la parité en matière d'accès à l'Education d'ici à 2005 dans 25 pays du monde où les taux d'accès, de maintien et de promotion des filles sont les plus bas. Le bilan des cinq années de mobilisation et de Plaidoyer montre que nous sommes encore bien loin du but. Les efforts doivent être poursuivis, car sur 121 millions d'enfants dans le monde qui n'ont pas accès à l'éducation, 65 millions sont des filles.

Il est précisé dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, que l'accès à l'éducation pour tous, tout comme l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles, constituent de véritables défis à relever pour l'ensemble de la communauté internationale, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Malheureusement, les pays en développement sont souvent à la traîne pour cette exigence. C'est de là qu'est née cette volonté commune de réduire les disparités entre filles et garçons dans l'accès, la rétention et l'achèvement des cycles primaires et secondaires.

NOTE D'INFORMATION suite

II – La démarche nationale

Au niveau national, le taux brut de scolarisation est de 16% pour le préscolaire, 100,14% pour le primaire et 35,3% pour le secondaire. Ce taux pour les filles oscille entre 32 et 35,3% au premier cycle du secondaire et 19% dans le second cycle (pp 34,35 Rapport d'analyse des données 2003-2004)

Le Gouvernement camerounais conscient des insuffisances dans le domaine de la scolarisation des enfants en général et de la fille en particulier, a pris différentes mesures visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation.

a) Les mesures institutionnelles

- ⊙ La Constitution de la République du Cameroun qui prévoit dans son préambule que **“tout enfant a droit à l'éducation et que l'enseignement primaire est obligatoire”** ;
- ⊙ La loi No 98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun prévoit non seulement une éducation de qualité pour tous les enfants, mais aussi et surtout des réformes tendant à corriger les problèmes curriculaires et pédagogiques (cf. art.7);
- ⊙ La suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire public ;
- ⊙ L'institution du Paquet Minimum comme conséquence logique de cette mesure de suppression des frais exigibles ;
- ⊙ La Politique du Manuel Scolaire ;
- ⊙ L'allocation des frais de fonctionnement direct aux écoles ;
- ⊙ La distribution des produits alimentaires dans les écoles par le PAM ;
- ⊙ L'appui multiforme de l'UNICEF dans les écoles Amies et les Centres d'Education de Base Non Formels (CBNF).

b) Les actions pratiques et mesures volontaristes

La promotion de l'éducation des filles trouve son illustration dans les expériences novatrices menées dans le cadre du Projet Education de Base (approche Ecole des Amies, Amies des Filles, l'initiative Grandes Sœurs) d'une part et les mesures incitatives prises par le Gouvernement à l'égard des filles d'autre part. Par ailleurs l'initiative qui a permis de regrouper les mères d'élèves sous forme d'associations (AME) a été un atout indéniable en faveur de la scolarisation des filles.

La volonté du Gouvernement de rendre officielle l'approche non formelle d'éducation vise également à mettre l'école à la portée des exclus du système notamment les filles.

La mise en œuvre de ces stratégies a été engagée par l'Etat Camerounais depuis 2000 à travers des actions concrètes liées à l'augmentation de l'offre d'éducation, à savoir

- La construction de nouvelles salles de classe ;
- La création de nouvelles écoles primaires ;
- La création des établissements secondaires ;
- Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants.

Malgré ces efforts, le taux net de scolarisation des filles demeure encore bas. Il est évalué à 71% pour les filles et 81% pour les garçons. Ces chiffres cachent de fortes disparités régionales car ce taux est inférieur à 50% dans les provinces septentrionales.

l'Appel de Son Excellence Mme HAMAN ADAMA, Ministre de l'Education de Base pour l'accélération de la scolarisation des filles

La scolarisation universelle impose que tous les enfants accèdent à l'école sans discrimination aucune. L'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction et l'enseignement primaire est obligatoire comme le stipule la constitution du Cameroun dans son préambule. C'est aussi une des dispositions réglementaires de la Convention relative aux Droits de l'Enfant : le droit à l'éducation. C'est un droit inaliénable ; c'est un droit incontournable ; c'est un droit sacré qu'on ne doit pas hypothéquer ; c'est un droit fondamental qui ouvre les portes de la vie à l'être humain ; c'est un droit qui est plus qu'un droit ; c'est un droit qu'il faut respecter.

Le Cameroun a souscrit entièrement à tout le dispositif juridique et réglementaire international qui recommande vivement l'accès des enfants à l'école et à une éducation de qualité. Malgré cela, il reste tout de même vrai que le tiers des enfants en âge scolaire n'accèdent pas encore à l'école et que la majorité sont des filles.

Victimes silencieuses d'une société qui a quelque peu perdu les repères d'une culture universelle, les filles doivent braver de nombreux obstacles qui jonchent le chemin de l'école. Elles font l'objet de plusieurs procès d'intention au sein de la société tels que les préjugés socioculturels, les coutumes rétrogrades, les mariages précoces, le harcèlement sexuel, les grossesses non désirées et les travaux domestiques qui font obstacle à leur scolarisation.

Et pourtant, la fille, loin d'être considérée seulement comme future épouse et mère, est d'abord un être humain qui mérite considération, dignité et respect dans la société. Cette place lui confère toutes ses lettres de noblesse dans un monde où les femmes occupent des hautes fonctions de responsabilité sur l'échelle des valeurs. Elles sont, Chefs d'Etat ou de Gouvernement, Ministres, Diplomates, Professeurs d'Université, Responsables des Sociétés d'Etat, Parlementaires, Maires, Sous-préfets...etc. Elles sont des actrices incontestables des circuits de développement. C'est par la magie de l'école qu'elles sont capables de tout cela. Pourquoi donc priver les filles du nectar de la connaissance universelle qui fera d'elles des citoyennes capables de construire leur pays, de participer à l'évolution du monde.

Parents, leaders d'opinion, Enseignants, Chefs traditionnels et politiques, Autorités religieuses, décideurs, ne soyons pas responsables de la non-scolarisation de la fille camerounaise devant l'histoire. Nous sommes tous concernés par l'avenir de la jeune fille. Prenons donc un engagement solennel d'envoyer toutes les filles à l'école, car une fille instruite est un combat gagné contre l'ignorance.

Lancement du Réseau des AME pour la scolarisation des filles dans les provinces septentrionales

OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

Mobiliser les décideurs et toute la communauté pour l'Éducation dans le grand Nord, notamment la scolarisation des filles

Pourquoi une campagne sur la scolarisation des filles ?

Parce que la parité entre filles et garçons en matière d'accès à l'éducation et en termes d'achèvement du cycle primaire n'est pas encore atteinte.

En effet, dans le monde, 65 millions de filles sur 121 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Or sur les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement, le deuxième relatif à l'accès à l'éducation pour tous tout comme le cinquième relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles, constituent des objectifs fixés par l'ensemble de la communauté internationale, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Malheureusement, les pays en développement sont souvent ceux dans lesquels la parité n'est pas respectée en matière d'accès à l'éducation.

Au Cameroun, les niveaux de scolarisation des filles, bien qu'ils soient supérieurs à ceux de plusieurs pays de la Région Afrique de l'Ouest et du Centre, sont encore à améliorer. Le taux de scolarisation dans le préscolaire est de 16% et le taux net de scolarisation est de 76%. Les taux nets de scolarisation des filles sont de 71% contre 81% pour les garçons. Ces taux présentent de nombreuses disparités puisqu'ils sont évalués à moins de 50% pour les provinces septentrionales soit 29,68 pour l'Adamaoua, 18,88 pour l'Extrême-Nord et 22,03% pour le Nord en 2003/2004.

Les déperditions restent nombreuses du fait des mariages précoces et autres pratiques sociales discriminantes et du contexte de pauvreté.

Pour y faire face, il faudrait :

- ⊙ Maximiser l'accès des filles à l'école ;
- ⊙ Assurer le maintien des filles inscrites à l'école et leur acquisition de compétences fondamentales conformes aux normes nationales.

Pour quel intérêt ?

Parce que l'éducation des filles est un investissement idéal pour les pays, la fille éduquée développe l'économie par son travail, à un coût moindre dans tous les secteurs : santé, emploi, justice, planification, éducation et finances...

Elle contribue donc à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (objectifs 02 et 03).

Lancement du Réseau des AME pour la scolarisation des filles dans les provinces septentrionales



Les 10 bonnes raisons pour Eduquer la fille, femme de demain

1. Une femme instruite connaît ses droits et ses devoirs.
2. Une femme instruite est la meilleure éducatrice de ses enfants.
3. Une femme instruite protège mieux ses enfants, les encadre et les oriente dans la vie.
4. Une femme instruite organise mieux sa vie et celle de son foyer.
5. Une femme instruite prend des décisions utiles pour sa famille et apporte un soutien à son époux.
6. Une femme instruite gère correctement les biens de la famille.
7. Une femme instruite prend soin de sa santé et de celle de ses enfants.
8. Une femme instruite est une travailleuse organisée et qui produit de bons résultats.
9. Une femme instruite sait choisir des activités économiques qui améliorent sa situation et celle de sa famille.
10. Une femme instruite est une citoyenne qui participe au développement de son village, de sa communauté et de son pays

**Pour toutes ces raisons,
envoyons nos filles à l'école dès aujourd'hui**

Lancement du Réseau des AME pour la scolarisation des filles dans les provinces septentrionales

Présentation du Réseau des AME en faveur de la scolarisation des filles

Les salles de classe devraient être remplies d'autant de filles que de garçons bénéficiant des mêmes conditions d'apprentissage. Pourtant, la majorité des enfants qui ne vont pas à l'école est constituée de filles.

L'enjeu :

Le développement durable et l'éradication de la pauvreté ne seront possibles qu'en offrant une éducation de qualité à toutes et à tous, filles comme garçons. Comme les filles doivent surmonter des obstacles plus importants, il faut déployer des efforts particuliers en leur faveur pour qu'elles puissent aller à l'école et veiller à ce qu'elles terminent leur scolarité. Si on ne les scolarise pas, les filles deviendront probablement des femmes analphabètes, pauvres et elles auront moins de chances de créer une famille en bonne santé et instruite. C'est la raison pour laquelle une synergie d'actions solides, efficaces et durables doit se construire autour de la scolarisation de la fille pour son plein épanouissement.

Les associations des mères (AME) étant des structures d'un apport considérable, leur regroupement en réseau apportera à coup sûr un plus dans l'accélération de la scolarisation des filles.

Qu'est-ce qu'une AME

L'initiative "Mères d'élèves" (dénommée "Loving Mothers" dans certaines zones anglophones) doit veiller à la bonne marche des activités scolaires et extra-scolaires pour tous les enfants, et assurer le suivi régulier des filles pour garantir leur maintien à l'école.

Le Réseau des AME

Le Réseau des AME prend son essence dans l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI en anglais) qui a été lancée en avril 2000, à Dakar par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan. Il a pour but de créer une synergie forte autour des filles pour réduire l'écart entre les sexes à l'école primaire et de garantir que tous les enfants terminent le cycle sans discrimination. Le Réseau est donc un partenariat qui regroupe toutes les associations des mères d'élèves sous la conduite du Ministère de l'Education de Base et avec l'appui de tous les partenaires au développement et la société civile. C'est donc une plate forme d'actions qui galvanise tous les efforts en vue de la scolarisation des filles.

Le Réseau qui prend son envol aujourd'hui rassemble plus de 200 Associations des Mères d'Elèves (AME) des provinces septentrionales de notre pays avec pour ambition s'étendre sur l'ensemble du territoire camerounais. L'affiliation à ce Réseau est ainsi ouverte à toutes les AME/APEE travaillant pour la promotion de l'éducation des filles et oeuvrant pour la réalisation de l'enseignement primaire universel. Le Délégué provincial de l'Education de Base étant le coordonnateur provincial, toute affiliation au Réseau passera par la déclaration de l'AME auprès de lui tout en prenant soin de respecter les exigences de la loi 90/051 sur la liberté d'associations au Cameroun.

Joignons nos forces pour garantir un avenir radieux à nos enfants en leur offrant des conditions idoines d'apprentissage et d'épanouissement.

**Une Femme instruite organise mieux
sa vie et celle de son foyer**

**Une Femme instruite organise mieux
sa vie et celle de son foyer**